

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Assemblée publique de consultation du 4 avril 2016

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée publique de consultation du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 4 avril 2016 à 19 h, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse suppléante	Jessy Leclerc
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Johanne Fillion
MM. les conseillers	Rémi Fortin
	Dominic Côté
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse suppléante Jessy Leclerc.

EST ABSENT

M. le maire	Harold Chassé
-------------	---------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Service de l'aménagement et de l'urbanisme MRC de La Matanie	Mathieu Déborbe, urbaniste
Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay

Un avis public annonçant la tenue de la présente assemblée publique de consultation a été donné le 10 mars 2016. L'avis public a été affiché à la mairie, à la caisse Desjardins de La Matanie, dans le journal L'Avantage gaspésien, édition du 16 mars 2016, et dans le bulletin d'information municipale de mars 2016.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse suppléante Jessy Leclerc ouvre, à 19 heures, l'assemblée publique de consultation et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-PR-02, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-01 ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE REVOIR LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DE RESTAURATION ET D'APPORTER DIVERSES CORRECTIONS AU PLAN D'URBANISME »

M. Mathieu Déborbe donne des explications concernant les modifications apportées au règlement 2009-01 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Le projet de règlement numéro 2016-PR-02 est intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2009-01 édictant le Plan d'urbanisme afin de revoir la planification des activités de restauration et d'apporter diverses corrections au Plan d'urbanisme ».

Le projet de règlement a pour objet de revoir les services en milieu urbain, de modifier l'affectation résidentielle de faible densité dans le secteur Village-à-Dancause, de faire des mises à jour cartographiques et d'apporter diverses corrections au Plan d'urbanisme.

EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-PR-03(2) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN D'AUTORISER LA RESTAURATION SAISONNIÈRE EN ZONE 50-R, DE REVOIR L'ENCADREMENT DE LA RESTAURATION ET DE FAIRE DIVERSES AUTRES ADAPTATIONS

M. Mathieu Déborbe donne des explications concernant les modifications apportées au règlement de 2009-03 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Le second projet de règlement numéro 2016-PR-03(2) est intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-03 afin d'autoriser la restauration saisonnière en zone 50-R, de revoir l'encadrement de la restauration et de faire diverses autres adaptations ».

Le second projet de règlement a pour objet d'autoriser la restauration saisonnière en zone 50-R, réglementer les installations mobiles où est offert un service de restauration, d'apporter diverses dispositions concernant les roulottes de villégiature, d'apporter des précisions sur l'extension d'un usage ou d'un bâtiment dérogatoire, d'apporter des correctifs aux superficies d'enseignes autorisées, d'apporter des modifications aux matériaux de revêtement d'un bâtiment complémentaire à une résidence, aux marges latérales sur un terrain d'angle, aux marges de recul des terrains partiellement enclavés et enclavés, et de revoir les pénalités.

EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-PR-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-04 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET, SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

M. Mathieu Déborbe donne des explications concernant les modifications apportées au règlement de 2009-04 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Le projet de règlement numéro 2016-PR-04 est intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2009-04 sur les permis et certificats et, sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction ».

Le projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications à la tarification et à la durée des permis et certificats d'autorisation, le coût d'une demande de modification des règlements d'urbanisme et des attestations de conformité, d'apporter des précisions sur la procédure pour l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation visant l'utilisation d'un bâtiment à titre de résidence principale, d'apporter des précisions sur les menus travaux, sur les projets situés sur les terres publiques.

EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-PR-05, INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION »

M. Mathieu Déborbe donne des explications concernant l'adoption d'un règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction.

Le projet de règlement numéro 2016-PR-05 est intitulé « Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction ».

Le projet de règlement a pour objet de fixer les règles à suivre dans le cadre d'émission de permis de construction.

EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-PR-06(2) MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-02 SUR LE LOTISSEMENT AFIN DE MODIFIER LES NORMES SUR LE TRACÉ ET LA PENTE DES RUES, ET DE PERMETTRE LES TERRAINS SEMI-ENCLAVÉS

M. Mathieu Déborbe donne des explications concernant les modifications apportées au règlement de 2009-02 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Le projet de règlement numéro 2016-PR-06(2) est intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2009-02 sur le lotissement afin de modifier les normes sur le tracé et la pente des rues, et de permettre les terrains semi-enclavés ».

Le projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications aux emprises des rues, aux pentes longitudinales des rues, d'apporter des précisions concernant les opérations cadastrales et les terrains partiellement enclavés.

EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-PR-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-12 SUR LA CONSTRUCTION AFIN DE FAIRE DIVERSES ADAPTATIONS

M. Mathieu Déborbe donne des explications concernant les modifications apportées au règlement de 2008-12 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Le projet de règlement numéro 2016-PR-07 est intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2008-12 sur la construction afin de faire diverses adaptations ».

Le projet de règlement a pour objet d'apporter des précisions sur la durée pour clôturer une construction inachevée ou inoccupée, d'apporter des précisions sur les fondations à pieux vissés et autres types et sur les droits acquis.

EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-PR-08, INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT DES NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS »

M. Mathieu Déborbe donne des explications concernant un nouveau règlement édictant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Le projet de règlement numéro 2016-PR-08 est intitulé « Règlement établissant des normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments ».

Le projet de règlement a pour objet d'établir des exigences relatives au bâtiment et à son entretien et les dispositions procédurales et pénales.

EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-PR-09, INTITULÉ RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

M. Mathieu Déborbe donne des explications concernant un nouveau règlement relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Le projet de règlement numéro 2016-PR-09 est intitulé « Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ».

Le projet de règlement a pour objet d'autoriser sur demande et à certaines conditions un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements prévus au chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

INVITATION AUX PERSONNES ET ORGANISMES QUI DÉSIRENT S'EXPRIMER SUR LES PROJETS DES RÈGLEMENTS

À la suite des explications données sur les projets des règlements, Mme la mairesse suppléante Jessy Leclerc invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. Tous les intéressés ont formulé leurs questions, leurs demandes et fait valoir leurs commentaires ou objections relativement aux projets des règlements.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'assemblée publique de consultation du 4 avril 2016 se termine à 19 h 40.

Jessy Leclerc, mairesse suppléante
Présidente d'assemblée

Jessy Leclerc
Mairesse suppléante

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

YB/DG/dg